



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Honoraires TTC (TVA au taux de 20%), calculés sur le montant hors honoraires. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Les honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération par acte authentique.

De 0 € à 10 000 €, honoraires forfaitaires de 1 000 €

Montant hors honoraires	Honoraires TTC	Pourcentage
De 10 001 € à 60 000 €	Maxi : 6 000 €	10%
De 60 001 € à 90 000 €	Maxi : 7 200 €	8%
De 90 001 € à 120 000 €	Maxi : 8 400 €	7%
De 120 001 € à 140 000 €	Maxi : 9 100 €	6,50%
De 140 001 € à 280 000 €	Maxi : 16 800 €	6%
De 280 001 € à 350 000 €	Maxi : 19 250 €	5,50%
De 350 001 € à 450 000 €	Maxi : 22 500 €	5%

Au delà de 450 001 € : 4 %

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.

Barème applicable à compter du 01/01/2023 et du mandat n°1

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

SAINTONGE IMMO - 11 Avenue du 4ème Zouave - 17600 MEDIS - 05 46 02 42 72

SARL BIEN CHEZ VOUS au capital de 5 000 € - RCS Saintes - SIRET n° 920 860 855 00013 - Code APE 6831Z

- Carte Professionnelle Transactions Immobilières CPI 170 120 230 000 000 01 - Délivrée par la CCI de la Charente

Maritime - Garantie financière ALLIANZ - VERSPIEREN T 110.000 € 1 Cours Michelet - 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex

www.orpi.com